



L'an deux mille vingt-quatre le 26 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à la maison du sel à Haraucourt, après convocation légale du 19 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – MME FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – Mme CLEMENT Paulette - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick -M. COLOMBI Philippe – M. MEVELLEC Mickaël- M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc - M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain –M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali – M. VINCENT Yvon

**Procurations** : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe  
M. FRANCOIS Vincent à Mme CHERY Chantal – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. CERUTTI Alain à M. BASTIEN Claude

**Excusé(s)** : M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine -

**Secrétaire de séance** : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombreait : **40 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 4

**Votants : 40**

Date d'affichage : 2 octobre 2024

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

**EAU/ASSAINISSEMENT**

06/09/2024

**Règlement financier et contrat de prélèvement automatique mensuel ASSAINISSEMENT – modification de la date de prélèvement**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement et de l'eau potable, rappelle que le règlement de mensualisation de la redevance assainissement, adopté par délibération du 22 avril 2014, définit :

- les dates de prélèvement des mensualités du 10 février au 10 octobre de l'année en cours
- et le prélèvement de la facture de régulation à la même date d'échéance en novembre.

Le relevé des consommations d'eau nécessaire à la facturation est envoyé par le Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle à la date du 15 octobre, laissant un délai insuffisant pour envoyer les facturations de régulation aux usagers avant le prélèvement du 10 novembre.

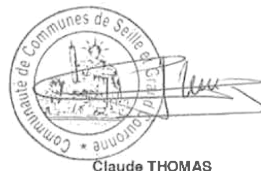
Aussi, il est proposé de modifier la rédaction du règlement comme suit :

**Rédaction actuelle** : « Si le montant de la facture annuelle est supérieur à la somme des prélèvements opérés de février à octobre de l'année, le solde sera prélevé à la même date d'échéance prévue initialement en novembre sur le compte du redevable »

**Rédaction proposée** : « Si le montant de la facture annuelle est supérieur à la somme des prélèvements opérés de février à octobre de l'année, le solde sera prélevé sur le compte du redevable à la date d'échéance indiquée sur la facture de régulation envoyée à l'usager en novembre. »

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** la modification du règlement financier et contrat de prélèvement automatique mensuel assainissement telle que précisée ci-dessus



Claude THOMAS

Claude THOMAS  
2024.10.03 09:17:50 +0200  
Ref:7310303-10963568-1-D  
Signature numérique  
le Président